

Les AAH, colonne vertébrale du Service Public Hospitalier

Tous les moyens doivent être donnés aux attaché-e-s pour leur permettre de travailler à l'amélioration de la gestion des établissements, sans être pris-e-s en otages par des restructurations imposées et destructrices du service public.

👉 **Cessons de transformer les Attaché-e-s en gestionnaires de pénuries !**

Rappelons la nécessité d'une gestion administrative publique de proximité parce qu'elle est plus efficace et la seule compatible avec la notion de continuité des services publics, élaborée par nos juridictions administratives en réponse aux besoins fondamentaux de la population. L'externalisation de la gestion au privé, qui est l'objectif à



peine masqué des politiques depuis des années, n'est pas compatible avec les obligations de service public, notamment une gestion stable, solide, pérenne et spécifique, car des vies sont en jeu. Il est impératif de le rappeler à nos autorités de tutelle.

👉 **Le concours et la formation à l'EHESP font des attaché-e-s de réel-le-s cadres supérieurs administratifs.**

Cela implique de reconnaître les spécificités de leurs fonctions, de ne pas accepter de nommer sur les postes des « faisant-fonction » qui limitent le nombre de places au concours. Mais dans le même temps, l'amélioration concrète des conditions matérielles et financières durant le temps de la formation à l'EHESP est indispensable et incontournable. L'année de formation à Rennes doit être absolument facilitée pour les AAH.

👉 **Les fonctions qu'ils/elles occupent doivent impérativement tenir compte de cette formation, leurs directions doivent tout mettre en œuvre pour faciliter en même temps prise de poste et formation.**

Le statut actuel des AAH de la Fonction publique hospitalière est un statut au rabais !

👉 **La place, l'avenir et le statut des attaché-e-s seront fortement défendus par la CGT :**

- 👉 Ouvrir des négociations pour revoir la grille indiciaire qui répond à des fonctions managériales de plus en plus complexes et aussi pour tenir compte de l'accroissement du niveau d'excellence des lauréats du concours (Bac+5). Le pouvoir d'achat des attaché-e-s en début de carrière n'est pas satisfaisant au regard de leurs responsabilités d'encadrement,
- 👉 Réviser la situation des AAH qui n'auraient pas bénéficié des dispositions du 15 mai 2007 (attribution de 60 points d'indice bruts) conformément à la jurisprudence en vigueur,
- 👉 Revoir les conditions de reprise d'ancienneté lors de l'accès au grade,
- 👉 Harmoniser positivement les primes et indemnités,

Les AAH ont toujours su démontrer qu'ils/elles étaient capables de défendre et de participer à la construction d'un hôpital moderne, garant de missions d'excellence et de qualité au service de tous !

- 👉 Veiller à un encadrement des forfaits jours, qui masquent le temps de travail réel des AAH,
- 👉 Consolider le référentiel métier, en trait d'union des différentes fonctions proposées aux AAH,
- 👉 Exiger que la grille des AAH soit alignée sur celle des attaché-e-s de l'État. La fin de carrière passerait de l'indice 880, contre 783 pour la fin de carrière d'AAH principal.
- 👉 D'autre part, les grilles de la FPE prévoient un grade Hors classe pour les AAH. De plus, l'article 14 de la Fonction publique d'État prévoit une titularisation dès leur nomination.

👉 **POUR DÉFENDRE LES MISSIONS DES ATTACHÉ-E-S D'ADMINISTRATION HOSPITALIÈRE, LA CGT PROPOSE DE DÉFENDRE ET D'EXIGER :**

👉 de replacer la qualité de gestion économique au-dessus d'une logique de financiarisation des restructurations, dans un respect des valeurs portées par les personnels de l'hôpital public.

ÉLECTIONS CTE ET CAP DU 4 DÉCEMBRE 2014

Sophia, Attachée d'Administration

"Jeune, on peut aussi se battre pour préserver ses droits !"



J'aigis, je vote CGT



Proximité, Solidarité, Démocratie, Efficacité



Le 4 décembre 2014,



VOTEZ ET FAITES VOTER CGT !